

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **19 (1992)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

” Que nous soyons Suisses de l'intérieur ou Suisses de l'étranger, nous voulons pour demain:

- une économie forte et prospère,
 - une indépendance renforcée par des échanges facilités avec les autres pays européens,
 - des possibilités de formation et d'expériences professionnelles sans frontières.
- ”

OUI à l'EEE

Comité suisse «OUI à l'EEE»
Case postale 101, CH-1211 Genève 3

Non à l'EEE / CE

1. Assujettissement au droit étranger

Une fois dans l'EEE, nous serions obligés d'adopter l'actuel et futur droit de la CE. L'ingérence étrangère des fonctionnaires de Bruxelles dans notre système juridique ne connaîtrait plus aucune limite.

2. Endettement étatique plus élevé

Avec la suppression des droits populaires, le contrôle démocratique direct de la population sur les dépenses publiques serait drastiquement diminué. La Suisse devrait en outre verser plusieurs centaines de millions de francs à Bruxelles sous le régime de l'EEE déjà.

3. Inconvénients économiques

Des taux plus élevés détérioreraient la place économique suisse. La libre circulation des personnes engendrerait une immigration accrue, une pression sur les salaires, une crois-

sance du chômage et, partant, une diminution généralisée de la prospérité.

4. Chambardement du système suisse des assurances sociales

La première victime de l'adaptation serait, selon la motion du Conseil fédéral, l'AVS facultative des Suisses de l'étranger. Par contre, il faudrait exporter à l'étranger les rentes des chômeurs non suisses. Qui contrôlerait cela et empêcherait les abus?

5. L'EEE amène à la CE

Il n'est pas possible de séparer l'adhésion à l'EEE de l'adhésion à la CE. Le Conseil fédéral a décrit à juste titre l'EEE comme une «étape substantielle en direction de l'adhésion à la CE». En adhérant à l'EEE et à la CE, la Suisse serait forcée d'abandonner sa neutralité et elle perdrait son identité nationale.

Pour une Suisse souveraine, ouverte au monde

Comité d'action suisse contre la tutelle de l'EEE et la CE – pour une Suisse ouverte au monde.
Case postale 8118, 3001 Berne, CCP 30-22468-5.